

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Convention d'utilisation et de mise à disposition par la commune de la salle « L'Escapade » à l'association « La Mandallaz »

L'an deux mille vingt-six, deux (2) mars, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt (20) février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yvan SONNERAT.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir
Yvan SONNERAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Karine FALCONNAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ludovic MONDONGO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fabienne DREME	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Guy PONTAROLLO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LANGANNE
Carole BERNIGAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Éric FRULLINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Yolande BAUDIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Philippe LANGANNE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Gérard FLUTTAZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jean-Claude PERCEVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Christine PEPIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Alain GIMENEZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Roger DALLEVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pierre AGERON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Carole BERNIGAUD
Marina RABATEL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Karine FALCONNAT
Isabelle RAVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie DAVIET
Isabelle PACHECO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jérôme CHAMOSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nathalie DAVIET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fabien MONTAGNON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vanessa LEBAILLY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Isabelle PACHECO
Grégoire BALLANSAT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Fabienne DREME
Luc DUBOIS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jean-Marc STEDILE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sophie FORNUTO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc STEDILE
Séverine CARTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Corinne BRUCHE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Séverine CARTIER
David DEVULDER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la convention tripartite signée entre la Commune de Sillingy, le Département de Haute-Savoie et le Collège LA MANDALLAZ, relative à l'utilisation partagée de la salle « L'Escapade » ;

Vu le projet de convention d'utilisation et de mise à disposition de la salle « L'Escapade » au profit de l'association La Mandallaz, annexé à la présente délibération ;

Vu la note de synthèse présentée par Monsieur le Maire ;

Considérant que la Commune de Sillingy dispose d'un nouvel équipement culturel dénommé « L'Escapade », destiné à accueillir des activités culturelles et associatives au bénéfice de la population ;

Considérant que la commune souhaite valoriser cet équipement en permettant à l'association La Mandallaz d'y exercer ses activités de théâtre et d'animation culturelle ;

Considérant que la convention proposée s'inscrit en cohérence avec les engagements pris dans le cadre de la convention tripartite avec le Département de Haute-Savoie et le Collège LA MANDALLAZ, et vient compléter le dispositif d'animation culturelle de l'équipement ;

Considérant que la mise à disposition de créneaux réguliers permettra notamment l'exercice de son activité de théâtre, la présentation de spectacles et l'organisation d'événements culturels et associatifs ;

Considérant qu'il y a lieu d'encadrer par voie conventionnelle les conditions d'utilisation de la salle, les responsabilités de chaque partie, les modalités d'accès et de sécurité, la durée de la convention et, le cas échéant, les conditions financières ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	29	Majorité absolue	15
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

Pour(s)	Contre(s)	Abstention(s)	Ne participe pas au vote
28			Jean-Marc STEDILE

Décide

Article 1 — d'approuver la convention d'utilisation et de mise à disposition de la salle « L'Escapade » par la Commune de Sillingy à l'association La Mandallaz, telle qu'annexée à la présente délibération, pour l'organisation et la réservation de créneaux d'utilisation relatifs à l'exercice de son activité de théâtre, la présentation de spectacles et l'organisation d'événements culturels et associatifs ainsi que pour tout événement culturel, associatif ou de loisirs.

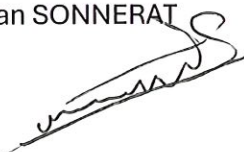
Article 2 — d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Article 3 — de dire que la présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans le département conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme par Monsieur le maire

Le Maire
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune Sillingy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Sillingy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.